

Communauté de communes du Florentinois

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2016

Le trente et un Mars deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Hôtel de ville de SAINT FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 Mars 2016 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames CORSET – WEINBRENNIER - DUJON – PIAT – SEUVRE – DELOT – RAILLARD DEROUELLE – GUÉNARD
Messieurs FOURREY – GUINET – HARIOT – FOURNIER – VIE (suppléant de Mr LAGARENNE) – BAILLET - RAMON - BOUCHERON – MAILLARD - SAUVAGE – LAPERTOT – VANVERT – TIRARD - CECCHY - DELAGNEAU - GALLOIS – CHEVALIER – BLANCHET – MARQUET - GAILLOT – FERRAG (suppléant de Mr JAMBON)

ETAIT EXCUSÉE : Madame SCHWENTER laquelle avait donné pouvoir de voter en son nom à Mme PIAT

SECRETAIRES de SEANCE : Madame PIAT et Monsieur HARIOT

♦♦♦♦

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 19 novembre et 10 décembre 2015, 4 février et 3 mars 2016 :

Aucune observation n'étant soulevée, les comptes rendus sont adoptés.

1° - INFORMATION :

1-1 – CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

Notre contrée est touchée par le phénomène des chenilles processionnaires très dangereuses tant pour l'homme que pour les animaux, mais aussi pour les arbres (surtout le pin et le cèdre). Aussi, pour une bonne information et sensibiliser chaque personne, Monsieur le Président a invité Monsieur LEZ de la société PEV de Véron (89) qui a 3 activités : la protection des plantes, les travaux de désherbage et la lutte contre les nuisibles. Monsieur Jérôme LEZ présente ce fléau que sont les chenilles processionnaires du pin et les chenilles processionnaires du chêne.

Il est nécessaire de bien connaître cet ennemi pour pouvoir le combattre réellement.

La chenille envahie le pin de notre région depuis 3 à 4 ans, arrivant par le sud de la France ; à l'origine, elle arrive du bassin méditerranéen et les vecteurs sont les axes autoroutiers (du Sud vers le Nord). Pour la chenille du chêne, elle envahie notre région par l'Est de la France (de l'Est vers l'Ouest).

Il faut lutter contre ces insectes en fonction de leur cycle biologique qui est annuel, qui se présente schématiquement en 8 et 6 étapes :

Chenille du pin



Chenille du chêne

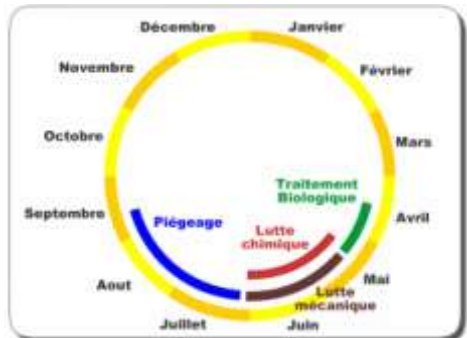


Techniques de lutte :

Chenille du pin



Chenille du chêne



Il est important de traiter quand "on ne voit rien", c'est donc un traitement précoce et préventif, cela garantit un traitement de qualité pour éradiquer ces insectes. C'est en suivant le vol des papillons que l'on connaît la date du traitement.

1-2 – AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Monsieur le Président projette un film présentant les chantiers en cours : la construction de la nouvelle maison de retraite, l'EHPAD des Hortensias, la construction du rond-point, le port.

Monsieur le Président précise que pour les travaux tant du rond-point que du port (quai de l'Est), le budget est très largement respecté.

2° - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL – BUDGET ANNEXE DU SPANC :

Monsieur le Président présente l'ensemble du compte administratif, résumé synthétiquement en tableaux :

2-1 – N° 11/2016 COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET GENERAL :

Art.	Libellé	OM & Tri sélectif		Déchèterie		Balayage des rues		Stat. Techn. et Port	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Chap 011	Charges à caractère général	707 304,00	702 822,56	199 016,00	243 454,00	100 542,00	95 485,73	17 100,00	14 148,66
Chap 012	Charges de personnel	114 120,00	104 833,41	56 180,00	58 304,96	31 860,00	32 776,51	0,00	2 738,67
Chap 65	Autres charges de gestion	8 200,00	7 147,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		829 624,00	814 803,37	255 196,00	301 758,96	132 402,00	128 262,24	17 100,00	16 887,33
Chap 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 67	Charges exceptionnelles	0,00	732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		829 624,00	815 535,37	255 196,00	301 758,96	132 402,00	128 262,24	17 100,00	16 887,33
Chap 042	Op. de transfert - amortissements	79 418,44	65 282,49	31 661,00	31 660,59	3 770,00	180,12	15 966,00	15 965,19
	Total des comptes de reversement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép. de fonctionnement de l'exercice		909 042,44	880 817,86	286 857,00	333 419,55	136 172,00	128 442,36	33 066,00	32 852,52
Chap 013	Atténuation de charges	7 370,00	7 206,68	2 360,00	1 670,12	0,00	22,33	0,00	0,00
Chap 70	Produit des services	108 689,00	109 463,92	20 784,00	23 203,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 73	Impôts et taxes perçus	789 890,00	784 416,00	270 000,00	270 000,00	135 000,00	135 000,00	18 000,00	18 000,00
Chap 74	Dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 75	Autres participations	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion de services		905 949,00	902 886,60	293 144,00	294 873,17	135 000,00	135 022,33	18 000,00	18 000,00
Chap 77	Produits exceptionnels	15 930,84	15 930,84	13 979,27	11 164,69	0,00	0,00	0,00	5 404,02
Total des recettes réelles		921 879,84	918 817,44	307 123,27	306 037,86	135 000,00	135 022,33	18 000,00	23 404,02
Résultat de l'exercice		12 837,40	37 999,58	20 266,27	-27 381,69	-1 172,00	6 579,97	-15 066,00	-9 448,50

Art.	Libellé	Administration générale		Ecole de musique		Portage des repas		Voiries	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Chap 011	Charges à caractère général	121 310,00	86 522,44	3 000,00	6 001,89	55 804,00	46 598,46	475 180,00	335 261,42
Chap 012	Charges de personnel	141 070,00	112 967,84	88 685,00	89 884,85	21 530,00	22 955,96	0,00	0,00
Chap 65	Autres charges de gestion	176 810,00	154 788,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		439 190,00	354 279,23	91 685,00	95 886,74	77 334,00	69 554,42	475 180,00	335 261,42
Chap 66	Charges financières	23 295,00	23 283,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 900,00	1 800,00	0,00	73,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		464 385,00	379 362,95	91 685,00	95 960,49	77 334,00	69 554,42	475 180,00	335 261,42
Chap 042	Op. de transfert - amortissements	54 159,61	53 356,02	0,00	0,00	5 500,00	0,00	36 326,80	39 914,80
	Total des comptes de reversement	58 159,00	53 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép. de fonctionnement de l'exercice		576 703,61	486 683,97	91 685,00	95 960,49	82 834,00	69 554,42	511 506,80	375 176,22
Chap 013	Atténuation de charges	0,00	162,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 70	Produit des services	0,00	0,00	19 500,00	20 224,50	78 000,00	58 712,62	0,00	0,00
Chap 73	Impôts et taxes perçus	732 995,00	745 761,00	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	325 350,00	333 646,00
Chap 74	Dotations	121 799,00	122 891,48	18 000,00	19 000,00	0,00	0,00	49 500,00	0,00
Chap 75	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion de services		854 794,00	868 814,57	92 500,00	94 224,50	78 000,00	58 712,62	374 850,00	333 646,00
Chap 77	Produits exceptionnels	18 334,47	134,18					15 600,34	2 614,60
Total des recettes réelles		873 128,47	868 948,75	92 500,00	94 224,50	78 000,00	58 712,62	390 450,34	336 260,60
Résultat de l'exercice		296 424,86	382 264,78	815,00	-1 735,99	-4 834,00	-10 841,80	-121 056,46	-38 915,62

Art.	Libellé	Aérodrome		ZA Fossé Caillou		Vest. Neuvy et Gymn Flogny		Tennis	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Chap 011	Charges à caractère général	28 650,00	35 787,69	0,00	3 160,80	8 500,00	23 261,35	4 150,00	7 245,49
Chap 012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 65	Autres charges de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		28 650,00	35 787,69	0,00	3 160,80	8 500,00	23 261,35	4 150,00	7 245,49
Chap 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		28 650,00	35 787,69	0,00	3 160,80	8 500,00	23 261,35	4 150,00	7 245,49
Chap 042	Op. de transfert - amortissements	11 995,00	11 993,75	0,00	0,00	9 189,15	8 217,50	62 988,00	63 510,70
	Total des comptes de reversement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép. de fonctionnement de l'exercice		40 645,00	47 781,44	0,00	3 160,80	17 689,15	31 478,85	67 138,00	70 756,19
Chap 013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 70	Produit des services	9 000,00	12 984,76	20 560,00	21 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 73	Impôts et taxes perçus	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00	4 150,00	4 150,00
Chap 74	Dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 75	Autres participations	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion de services		29 000,00	32 984,76	52 560,00	53 282,00	8 500,00	8 500,00	4 150,00	4 150,00
Chap 77	Produits exceptionnels	0,00	594,20	0,00	0,00	0,00	0,00	25 741,95	25 741,95
Total des recettes réelles		29 000,00	33 578,96	52 560,00	53 282,00	8 500,00	8 500,00	29 891,95	29 891,95
Résultat de l'exercice		-11 645,00	-14 202,48	52 560,00	50 121,20	-9 189,15	-22 978,85	-37 246,05	-40 864,24

N° : 11/2016

DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU FLORENTINOIS
sur le Compte Administratif 2015
du BUDGET GENERAL

membres en exercice
 membres présents
 suffrages exprimés
 VOTES : contre 0 pour 31
 abstention 0
 Date de convocation 23 mars 2016

Séance du 31 Mars 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BAILLET, 1er Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Yves DELOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		430 356,06 €				430 356,06 €
Résultats reportés 2014				321 880,93 €		321 880,93 €
Opérations de l'exercice	2 556 084,67 €	2 868 481,03 €	1 007 832,47 €	731 266,98 €	3 563 917,14 €	3 599 748,01 €
TOTAUX	2 556 084,67 €	3 298 837,09 €	1 007 832,47 €	1 053 147,91 €	3 563 917,14 €	4 351 985,00 €
Résultats de clôture		742 752,42 €		45 315,44 €		788 067,86 €
Restes à réaliser			873 964,61 €	411 739,21 €		
TOTAUX CUMULES	2 556 084,67 €	3 298 837,09 €	1 881 797,08 €	1 464 887,12 €	4 437 881,75 €	4 763 724,21 €
RESULTATS DEFINITIFS		742 752,42 €	416 909,96 €			325 842,46 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : Messieurs
FOURREY - GUINET - HARIOT - FOURNIER - VIÉ (suppléant de Mr LAGARENNE) - BAILLET -
RAMON - BOUCHERON
MAILLARD - SAUVAGE - LAPERTOT - VANVERT - TIRARD - CECCHY - DELAGNEAU -
GALLOIS - CHEVALIER -
Mesdames
BLANCHET - MARQUET - GAILLOT - FERRAG (suppléant de Mr JAMBON)
CORSET - WEINBRENNER - DUJON - PIAT (pouvoir de Mme SCHWENTER) - SEUVRE - DELOT
- RAILLARD -
DEROUELLE - GUÉNARD

2-1 – N° 12/2016 COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET SPANC :

N° : 12/2016

DELIBERATION
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU FLORENTINOIS**
 sur le **Compte Administratif 2015**
 du **BUDGET ANNEXE SPANC**

membres en exercice 32
 membres présents 31
 suffrages exprimés 31
 VOTES : contre 0 pour 31
 abstention 0
 Date de convocation 23 mars 2016

Séance du 31 Mars 2016 à 20 heures 30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BAILLET, 1er Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Yves DELOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		17 038,26 €				17 038,26 €
Opérations de l'exercice	52 263,52 €	94 320,00 €			52 263,52 €	94 320,00 €
TOTAUX	52 263,52 €	111 358,26 €	0,00 €	0,00 €	52 263,52 €	111 358,26 €
Résultats de clôture		59 094,74 €		0,00 €		59 094,74 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	52 263,52 €	111 358,26 €	0,00 €	0,00 €	52 263,52 €	111 358,26 €
RESULTATS DEFINITIFS		59 094,74 €		0,00 €		59 094,74 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
Messieurs

FOURREY - GUINET - HARIOT - FOURNIER - VIE (suppléant de Mr LAGARENNE) -
BAILLET - RAMON - BOUCHERON -
MAILLARD - SAUVAGE - LAPERTOT - VANVERT - TIRARD - CECCHY - DELAGNEAU
- GALLOIS - CHEVALIER - BLANCHET -

Mesdames
MARQUET - GAILLOT - FERRAG (suppléant de Mr JAMBON)
CORSET - WEINBRENNER - DUJON - PIAT (pouvoir de Mme SCHWENTER) -
SEUVRE - DELOT - RAILLARD - DEROUELLE -
GUÉNARD

3° - COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET GENERAL – BUDGET ANNEXE SPANC :

Monsieur le Président présente l'analyse du compte de gestion, synthétisé par les tableaux ci-dessous :

3-1 – N° 13/2016 COMPTE DE GESTION – BUDGET GENERAL :

Bilan Actif - exercice 2015	Exercice 2015			Exercice 2014
	Brut	Amortis.	Net	
immo incorporelles	217 596,01	135 556,91	82 039,10	116 530,11
Terrains en toute propriété	644 097,69	0,00	644 097,69	643 970,69
Constructions en toute propriété	703 323,89	8 217,50	695 106,39	703 323,89
Constructions sur sol d'autrui	7 101,85	2 402,51	4 699,34	0,00
Installations de voiries	1 017 843,24	41 773,87	976 069,37	752 764,12
Autres immo corporelles	3 673 855,77	1 149 636,99	2 524 218,78	783 344,66
Immo corporelles en cours	1 326 583,62	0,00	1 326 583,62	2 585 039,63
Cons. reçues au titre mise à dispo	1 535,87	0,00	1 535,87	1 535,87
Total des immos	7 591 937,94	1 337 587,78	6 254 350,16	5 586 508,97
Redevables et comptes rattachés	60 665,61		60 665,61	21 327,13
Créances sur l'Etat	2 139,00		2 139,00	6 739,00
Autres créances	4 421,96		4 421,96	7 280,55
Disponibilités	883 349,66		883 349,66	753 434,71
Total des actifs circulants	950 576,23	0,00	950 576,23	788 781,39
Total général de l'Actif	8 542 514,17	1 337 587,78	7 204 926,39	6 375 290,36
Bilan Passif - exercice 2015			Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations			542 916,70	542 916,70
Réserves			1 974 680,02	1 941 985,73
Report à nouveau			430 356,06	210 002,31
Résultat de l'exercice			312 396,36	151 866,31
Subventions transférables			1 591 844,10	1 318 662,84
Diff. sur réalisation d'immo			16 514,04	14 714,04
Fonds globalisés			1 024 552,00	901 144,00
Subventions non transférables			631 105,43	631 105,43
Total des fonds propres			6 524 364,71	5 712 397,36
Emprunts auprès d'un établissement de crédit			517 826,70	539 731,22
Fournisseurs et comptes rattachés			91 217,95	64 921,02
Dettes fiscales et sociales			4 769,04	6 532,21
Dettes envers CDE rattachées			52 241,69	48 256,31
Autres dettes			269,68	86,50
Fournisseurs d'immobilisation			14 104,62	3 365,74
Total des dettes			680 429,68	662 893,00
Total général du Passif			7 204 794,39	6 375 290,36

Comptes de résultat - exercice 2015	Exercice 2015	Exercice 2014
Produits des impôts locaux	1 319 545,00	680 213,00
Autres produits impôts et taxes	1 000 963,00	677 832,00
Produits des services	245 870,85	176 760,73
Autres produits	32 000,00	
Dotations de l'ETAT	107 558,00	150 652,00
Subventions et participations	20 015,48	267 894,01
Autres attributions (péréquation, compensations)	14 318,00	14 048,00
Total des produits	2 740 270,33	1 967 399,74
Traitements et salaires	183 751,09	209 766,19
Charges sociales	109 321,68	91 418,06
Achats et charges externes	1 650 671,93	1 045 556,36
Impôts et taxes	71 406,74	25 025,31
Dotations aux amortissements	290 081,19	216 182,59
Autres charges	68 782,32	53 243,73
Contingents et participations	78 154,03	75 282,39
Subventions accordées	15 000,00	99 000,00
Total des charges	2 467 168,98	1 815 474,63
Résultat courant d'exploitation	273 101,35	151 925,11
Inérêts des emprunts	23 283,72	26 343,27
Produits de cession d'immo	1 800,00	
Produits except. sur autres opérations	63 384,48	26 398,97
Charges exceptionnelles sur op de gestion	73,75	114,50
Diff de réalisation transféré à l'investissement	1 800,00	
Charges exception. op en capital	732,00	
Résultat de l'exercice	312 396,36	151 866,31

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES					
Chp	Libellé	Budget 2015	Réalisations	RAR	Total compta
011	Charges à caractère général	1 718 006,20	1 599 750,49	0,00	1 599 750,49
012	Charges de personnel et frais	413 445,00	424 462,20	0,00	424 462,20
014	Atténuation de produit	59 159,00	53 965,00	0,00	53 965,00
65	Autres charges de gestion courante	171 800,00	161 936,35	0,00	161 936,35
Total dép. de gestion courante		2 362 410,20	2 240 114,04	0,00	2 240 114,04
66	Charges financières	23 295,00	23 283,72	0,00	23 283,72
67	Charges exceptionnelles	700,00	2 605,75	0,00	2 605,75
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	170 000,00	0,00	0,00	0,00
Total dép. réelles de fonctionnement		193 995,00	25 889,47	0,00	25 889,47
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Op. ordre transfert entre sections	310 973,61	290 081,16	0,00	290 081,16
043	Op. ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dép. d'ordre fonctionnement		310 973,61	290 081,16	0,00	290 081,16
Total		2 867 378,81	2 556 084,67	0,00	2 556 084,67
					+
D 002 RESULTAT EXERCICE 2015					312 396,36
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					2 868 481,03

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chp	Libellé	Budget 2015	Réalisations	RAR	Total compta
013	Atténuation de charges	9 730,00	9 061,22	0,00	9 061,22
70	Produits des services	232 573,75	245 870,85	0,00	245 870,85
73	Impôts et taxes	2 358 885,19	2 374 473,00	0,00	2 374 473,00
74	Dotations et participations	189 299,00	141 891,48	0,00	141 891,48
75	Autres produits de gest. courante	0,00	33 800,00	0,00	33 800,00
Total rec. de gestion courante		2 790 487,94	2 805 096,55	0,00	2 805 096,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Amortis des subventions et divers	98 270,32	63 384,48	0,00	63 384,48
78	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. réelles de fonctionnement		98 270,32	63 384,48	0,00	63 384,48
042	Op. ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. d'ordre fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total		2 888 758,26	2 868 481,03	0,00	2 868 481,03
					+
D 002 RESULTAT REPORTE n-1					430 356,06
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 298 837,09

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES					
Chp	Libellé	Budget 2015	Réalisations	RAR	Total compta
20	Immo incorporelles	15 529,00	1 158,00	0,00	1 158,00
204	Subv. D'équipt versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immo corporelles	27 949,00	30 262,44	0,00	30 262,44
Total Opérations d'équipement		640 800,00	262 511,54	281 524,64	544 036,18
Total dép. d'équipement		684 278,00	293 931,98	281 524,64	575 456,62
13	Subvention d'investissement	95 540,32	58 939,88	0,00	58 939,88
16	Emprunts et dettes assimilées	21 905,00	21 904,52	0,00	21 904,52
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses financières		117 445,32	80 844,40	0,00	80 844,40
45-1	Total Op. p. compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dép. réelles d'investissement		801 723,32	374 776,38	281 524,64	656 301,02
040	Op d'ordres de transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Op patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép. d'ordre d'investis.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		801 723,32	374 776,38	281 524,64	656 301,02
22	PLR action n°1 Fossé Caillou	151 200,00	89 052,88	93 546,68	182 599,56
26	Aérodrome PER 1er & 2ème Tranche	485 852,96	500 973,89	0,00	500 973,89
2315	Aménagt. port St-Flo & Station	480 000,00	43 029,32	498 893,29	541 922,61
Total des dép. individualisées		1 117 052,96	633 056,09	592 439,97	1 225 496,06
Total dép. réelles d'investis cumul		1 918 776,28	1 007 832,47	873 964,61	1 881 797,08

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015						
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chp	Libellé	Budget 2015	Réalisations	RAR	Total compta	
10	FC TVA	292 942,95	116 824,00	0,00	116 824,00	
13	Subventions d'investissements	699 698,00	324 361,79	411 739,21	736 101,00	
20	immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total rec. d'équipement		992 640,95	441 185,79	411 739,21	852 925,00	
10	Dot. fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
1068	Excédents fonct. Capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immo financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	
45-2	Total Op. p. compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total rec. réelles d'investissement		992 640,95	441 185,79	411 739,21	852 925,00	
21	Virt de la sect. de fonctionnement	293 280,79	0,00	0,00	0,00	
40	Op. Ordre transfert entre sections	310 973,61	290 081,19	0,00	290 081,19	
41	Op. patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total rec. d'ordre d'investissement		604 254,40	290 081,19	0,00	290 081,19	
Total		1 596 895,35	731 266,98	411 739,21	1 143 006,19	
					+	
D 001 Résultat reporté						321 880,93
Total des recettes d'investissement cumulées						1 464 887,12
Résultat définitif						-416 909,96

Résultat budgétaire de l'exercice 2015

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	2 012 877,00	3 376 874,00	5 389 751,00
Titres de recettes émis	734 628,25	2 880 461,66	3 615 089,91
Réductions de titres	3 361,27	11 980,63	15 341,90
Recettes nettes	731 266,98	2 868 481,03	3 599 748,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	2 012 877,00	3 218 420,00	5 231 297,00
Mandats émis	1 007 832,47	2 583 775,69	3 591 608,16
Annulations de mandats	0,00	27 691,02	27 691,02
Dépenses nettes	1 007 832,47	2 556 084,67	3 563 917,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		312 396,36	312 396,36
Déficit	-276 565,49		-276 565,49
			35 830,87
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			
Budget principal	303 977,60	361 868,62	665 846,22
Budget OM	17 903,33	68 487,44	86 390,77
Total	321 880,93	430 356,06	752 236,99
RESULTAT CUMULÉ FIN 2015	45 315,44	742 752,42	788 067,86

Détail des restes à réaliser :

Détail des Restes à Réaliser		
Les restes en dépenses		
Les voiries		281 524,64
Les voiries communales		
Les matériels et outillages		54 000,00
L'aménagement du Quai de l'Est		
Le Port de plaisance		444 893,29
Les aménagements		
La zone de Fossé Caillou		93 546,68
Les aménagements		
Total des R.A.R en dépenses		873 964,61
Les restes en recettes		
Les voiries		67 988,00
Les voiries communales		
Aérodrome		32 298,00
Les aménagements		
Le Port de plaisance		248 985,00
Les aménagements		
La zone de Fossé Caillou		62 468,21
Les aménagements		
Total des R.A.R en recettes		411 739,21

Il est important de bien connaître tous ces chiffres, comme le souligne Monsieur le Président, puisque l'an prochain la CCF sera regroupée avec une autre communauté de communes. Ainsi, il demandera à cette communauté de bien vouloir fournir également son bilan, à la date du 31 décembre 2016. Pour permettre de travailler en amont, il serait important d'obtenir ces chiffres à la date du 31 décembre 2015, intervient Monsieur GUINET, approuvé par Monsieur le Président.

Monsieur le Président précise qu'il envisage d'effectuer des réunions préparatoires qui se dérouleront tout au long de l'année, composées des personnes du bureau, en invitant régulièrement d'autres conseillers intéressés. Il sera ensuite rendu compte des travaux (budgets, compétences...) en séance de conseil. Lors de la première réunion, un programme sera établi, ainsi différentes personnes pourront assister aux réunions en fonction des sujets abordés. Monsieur le Président reste ouvert à toutes propositions.

Il est très important pour Monsieur GUINET de travailler ensemble très tôt pour préparer la fusion et ne pas être "au pied du mur" au 1^{er} janvier 2017, ce que Monsieur le Président et l'Assemblée approuvent. Monsieur le Président s'engage à ce que ce soit respecté. Au niveau représentativité, Monsieur BOUCHERON souhaite qu'une réunion soit programmée avec tous les maires.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes du Florentinois,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

● **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-2 – N° 14/2016 COMPTE DE GESTION – BUDGET SPANC :
Résultat budgétaire de l'exercice 2015 SPANC

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	0,00	167 226,00	167 226,00
Titres de recettes émis	0,00	96 120,00	96 120,00
Réductions de titres	0,00	1 800,00	1 800,00
Recettes nettes	0,00	94 320,00	94 320,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	0,00	105 306,00	105 306,00
Mandats émis	0,00	52 263,52	52 263,52
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	52 263,52	52 263,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		42 056,48	42 056,48
Déficit			0,00
			42 056,48
RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			
Budget principal SPANC		17 038,26	17 038,26
Total	0,00	17 038,26	17 038,26
RESULTAT CUMULÉ FIN 2015	0,00	59 094,74	59 094,74

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe SPANC de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes du Florentinois,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

● **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4° - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

4-1 - N° 15/2016 BUDGET GENERAL :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2015 du **Budget Général** :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

➤ Excédent d'un montant de **45 315.44 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ Excédent d'un montant de **742 752.42 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de **45 315.44** au compte **001** Excédent d'**INVESTISSEMENT** reporté,
- **DECIDE** d'affecter la somme de **416 909.96 €** au compte **1068** Excédent de Fonctionnement capitalisé,
- **DECIDE** d'affecter la somme de **325 842.46 €** au compte **002** Excédent de **FONCTIONNEMENT** reporté.

4-2° - N° 16/2016 BUDGET ANNEXE DU SPANC :

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2015 du **Budget Annexe SPANC** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ Excédent d'un montant de **59 094.74 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de **59 094.74 €** au compte **002** Excédent de **FONCTIONNEMENT** reporté.

5° - GESTION DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-FLORENTIN

Une délégation de service public a été signée avec VNF pour permettre à la communauté de communes d'investir et gérer les installations portuaires de SAINT-FLORENTIN.

Pour en assurer la gestion, l'activité qui en résulte est considérée comme un service industriel et commercial (SPIC) à gérer suivant le plan M4. A ce titre l'activité est assujettie de plein droit à la TVA.

A la question de Monsieur BOUCHERON qui s'enquiert de savoir si les investissements actuels sont intégrés dans ce budget, et s'il est utile de créer absolument ce budget aujourd'hui.

Monsieur le Président répond qu'effectivement il est obligatoire de le créer, mais est actuellement en discussion avec la DGFIP au sujet des montants assujettis à la TVA.

Pour la première année, les résultats devraient être en dessous des seuils qui permettent de ne pas être assujetti à la TVA, soit pour les services 32 880 € de chiffres d'affaires et pour tout ce qui est vente de

produits (épicerie...) 80 000 €. C'est le cas dans le budget présenté. Cela permet ainsi de laisser dans le budget général les investissements en cours. Néanmoins, en fin d'année, il sera nécessaire de les transférer dans le budget annexe.

5-1 - N° 17/2016 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE :

Vu le Plan Local de Redynamisation (PLR) du site de la défense de Saint Florentin signé le 15 Mars 2012 dont notamment l'Action n°5 "Valoriser la base nautique du port de Saint Florentin",

Vu la convention de Délégation de Service Public (DSP) entre Voies Navigables de France et la Communauté de Communes du Florentinois signée le 17 Septembre 2015 pour l'exploitation des ouvrages et équipements portuaires, l'aménagement et l'entretien du site, la modernisation des ouvrages et des équipements portuaires par rénovation, l'agrandissement et l'adaptation de ces équipements aux besoins des usagers en terme d'activité, de sécurité et d'usages à l'intérieur du périmètre constitué des deux sites, site n°1 Port de Saint Florentin et site n°2 situé quai de l'Est,

Considérant que la gestion du port de plaisance est une activité considérée comme un service industriel et commercial (SPIC) devant appliquer la M4,

Considérant que cette activité est assujettie de plein droit à la TVA en vertu de l'article 256 B du Code Général des Impôts,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un budget annexe intitulé « Gestion du Port de Plaisance » lequel sera assujetti à la TVA,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cet objet.

5-2 - N° 18/2016 – TARIFS DES PRESTATIONS :

Vu le Plan Local de Redynamisation (PLR) du site de la défense de Saint Florentin signé le 15 Mars 2012 dont notamment l'Action n°5 "Valoriser la base nautique du port de Saint Florentin",

Vu la convention de Délégation de Service Public (DSP) entre Voies Navigables de France et la Communauté de Communes du Florentinois signée le 17 Septembre 2015 pour l'exploitation des ouvrages et équipements portuaires, l'aménagement et l'entretien du site, la modernisation des ouvrages et des équipements portuaires par rénovation, l'agrandissement et l'adaptation de ces équipements aux besoins des usagers en terme d'activité, de sécurité et d'usages à l'intérieur du périmètre constitué des deux sites, site n°1 Port de Saint Florentin et site n°2 situé quai de l'Est,

Considérant que la gestion du port de plaisance est une activité considérée comme un service industriel et commercial (SPIC) devant appliquer la M4,

Considérant l'annexe 7 de la Délégation de Service Public (DSP) entre Voies Navigables de France et la Communauté de Communes du Florentinois,

Considérant le budget prévisionnel de gestion du Port de Plaisance, voté à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

● **Valide** les tarifs à savoir :

- Location d'anneaux par an : 800,00 €
- Location d'anneaux au mois : 100,00 €
- Location de bateau en entretien : 50,00 €
- Bateaux en escale la nuitée : 10,00 €
- Bateaux péniches hôtel la nuitée : 50,00 €
- Ventes de marchandises diverses : Coefficient 1.5 sur prix d'achat,
- Locations diverses (vélo, machine à laver etc...) : Prix location + 20 %.

6° - BUDGET PRIMITIF 2016 :

6-1 – PRESENTATION DU BUDGET GENERAL :

Fonctionnement :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES - A2					PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES - A2						
DÉPENSES					RECETTES						
Chp	Libellé	Budget précédent	Réalisations	Propositions nouvelles	Vote	Chp	Libellé	Budget précédent	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 718 006,20	1 599 750,49	1 837 415,00	1 837 415,00	013	Atténuation de charges	9 730,00	9 061,22	37 451,00	37 451,00
012	Charges de personnel et frais	413 445,00	424 462,20	488 343,00	488 343,00	70	Produits des services	232 573,75	245 870,85	223 537,00	223 537,00
014	Atténuation de produit	59 159,00	0,00	62 200,00	62 200,00	73	Impôts et taxes	2 358 885,19	2 374 473,00	2 472 226,00	2 472 226,00
65	Autres charges de gestion courante	171 800,00	161 936,35	216 800,00	216 800,00	74	Dotations et participations	189 299,00	175 691,48	193 253,00	193 253,00
						75	Autres produits de gest. courante	0,00	0,00	27 386,00	27 386,00
	Total dép. de gestion courante	2 362 410,20	2 186 149,04	2 604 758,00	2 604 758,00		Total rec. de gestion courante	2 790 487,94	2 805 096,55	2 953 853,00	2 953 853,00
66	Charges financières	23 295,00	23 283,72	22 810,00	22 810,00	76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	2 605,75	21 500,00	21 500,00	77	Amortis des subventions et divers	98 270,32	63 384,48	163 238,00	163 238,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	78	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	170 000,00	0,00	182 000,00	182 000,00		Total rec. réelles de fonctionnement	98 270,32	63 384,48	163 238,00	163 238,00
	Total dép. réelles de fonctionnement	193 995,00	25 889,47	226 310,00	226 310,00	042	Op. ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	293 280,79	293 280,79	275 000,00	275 000,00	043	Op. ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Op. ordre transfert entre sections	310 973,61	290 081,16	336 865,00	336 865,00		Total rec. d'ordre fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur section	0,00	53 965,00	0,00	0,00		Total rec. de fonctionnement	2 888 758,26	2 868 481,03	3 117 091,00	3 117 091,00
	Total dép. d'ordre fonctionnement	604 254,40	637 326,95	611 865,00	611 865,00		D 002 RESULTAT REPORTE n-1				325 842,00
	Total	3 160 659,60	2 849 365,46	3 442 933,00	3 442 933,00		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 442 933,00
							AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	275 000,00 €			

Art.	Libellé	Adm.	OM	Déch.	Bal.	Voirie	Port. Repas	École Mus.	Port	SPANC	Aéro.	ZA Fossé Caillou	Tennis	Vest. & Trans.	BP 2016	%
Chap 011	Charges à caractère général	140 250	732 700	259 100	69 190	504 825	54 700	7 200			28 800	14 300	15 350	11 000	1 837 415	53,4%
Chap 012	Charges de personnel	140 295	75 212	57 496	33 542		39 866	107 826	19 610	14 496					488 343	14,2%
Chap 65	Autres charges de gestion	209 300	7 500												216 800	6,3%
	Total des dépenses de gestion des services	489 845	815 412	316 596	102 732	504 825	94 566	115 026	19 610	14 496	28 800	14 300	15 350	11 000	2 542 558	
Chap 66	Charges financières	22 810													22 810	0,7%
Chap 67	Charges exceptionnelles	20 700	800												21 500	0,6%
	Total des dépenses réelles	533 355	816 212	316 596	102 732	504 825	94 566	115 026	19 610	14 496	28 800	14 300	15 350	11 000	2 586 868	
Chap 022	Dépenses imprévues	170 000						12 000							182 000	5,3%
Chap 014	Atténuation de produits	62 200													62 200	1,8%
Chap 042	Op. de transfert - amort.	54 461	64 909	24 404	180	53 063	1 570	279			59 597	4 931	63 102	10 369	336 865	9,8%
Chap 023	Vir à section Investis.	275 000													275 000	8,0%
	Total des dép. de fonct. de l'exercice	1 095 016	881 121	341 000	102 912	557 888	96 136	127 305	19 610	14 496	88 397	19 231	78 452	21 369	3 442 933	
Chap 013	Atténuation de charges	250	2 595	500					19 610	14 496					37 451	
Chap 70	Produit des services		98 550	23 227			63 000	21 000			17 760				223 537	
Chap 73	Impôts et taxes perçus	688 826	780 000	310 000	105 000	348 000	33 000	87 000			50 000		52 800	17 600	2 472 226	
Chap 74	Dotations	73 338				108 301		19 000							200 639	
Chap 75	Autres participations										20 000				20 000	
	Total des recettes de gestion de services	762 414	881 145	333 727	105 000	456 301	96 000	127 000	19 610	14 496	67 760	20 000	52 800	17 600	2 953 853	
Chap 77	Produits exceptionnels		1 435	8 654		101 601					20 973	942	25 742	3 891	163 238	
Chap 002	Excédent fonct. Reporté	325 842													325 842	
	Total des recettes réelles	1 088 256	882 580	342 381	105 000	557 902	96 000	127 000	19 610	14 496	88 733	20 942	78 542	21 491	3 442 933	
	Résultat de l'exercice	-6 760	1 459	1 381	2 088	14	-136	-305	0	0	336	1 711	90	122		

Art.	Libellé	Adm.	OM & Déch.	Voirie	ZA Fossé Caillou	Port & Station	Tennis & divers	Vest. & Trail Chailley	Aéro.	BP 2016
Chap 13	Amortis. Subventions		10 089	23 300	942	5 660	25 742	2 891	20 973	89 597
Chap 16	Rembt dette (capital)	22 880								22 880
Chap 20	Immo incorporelles	45 547								45 547
Chap 21	Immo corporelles	35 000	8 000	691 925			30 000	30 000		794 925
Total des dépenses non individualisées		103 427	18 089	715 225	942	5 660	55 742	32 891	20 973	952 949
Chap 22	PLR action n° 1				153 546				1 800	155 346
Chap 25	PLR action n°5 Stat. Fluviale					145 000				145 000
Chap n° 25	PLR action n° 5 Port					574 768				574 768
Total des dépenses individualisées		0	0	0	153 546	719 768	0	0	1 800	875 114
Chap 001	Excédent investissement n-1	45 315								45 315
Chap 10	FC TVA	5 741	1 312	113 668	25 188	118 071	4 921	4 921	295	274 117
Cpt 1068	Excédent de fonct. capitalisé	416 910								416 910
Chap 13	Subventions d'invest.			117 988	162 468	148 985			32 298	461 739
Chap 040	Amortissements	56 310	89 493	53 063	4 931	18 117	63 102	10 369	59 597	354 982
Chap 021	Vir de la section de fonct.	275 000								275 000
Total des recettes investissement		799 276	90 805	284 719	192 587	285 173	68 023	15 290	92 190	1 828 063
Résultat de l'exercice		695 849	72 716	-430 506	38 099	-440 255	12 281	-17 601	69 417	0

Cpt 6554	Contribution aux organismes de regroupement	
	Adhésion PETER de l'Auxerrois	12 209
	SM fourrière du Sénonais	10 150
	Syndicat Mixte du Centre Yonne	7 000
	Cotisation Pays du Tonnerrois	22 500
	Total	51 859
Cpte 6574	Subventions de fonctionnement droit privé	
	Culture / Les Après-midi de St-Flo	1 500
	Social / Mission locale	10 000
	Sport / Manifestations à déterminer	1 500
	Tourisme / OT du Florentinois	79 500
	Total	92 500

Monsieur le Président précise qu'il a reçu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la communauté de communes et l'office du tourisme est donc devenu une compétence de la communauté de communes. A compter du 2 avril, il prendra ses fonctions sous l'égide de la communauté de communes.

Concernant les subventions, Monsieur MAILLARD informe l'Assemblée qu'un texte serait sorti indiquant que lorsque qu'une communauté de communes verse une subvention à une association, les communes ne peuvent plus verser de subvention à la même association ; ce qui veut dire qu'il serait impossible de cumuler les subventions communautaires et communales.

Investissement :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES - A2					
DÉPENSES					
Chp	Libellé	Budget précédent	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total
20	Immo incorporelles	15 529,00	0,00	45 547,00	45 547,00
204	Subv. D'équip versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immo corporelles	27 949,00	0,00	8 000,00	8 000,00
Total Opérations d'équipement		640 800,00	281 525,00	506 400,00	787 925,00
Total dép. d'équipement		684 278,00	281 525,00	559 947,00	841 472,00
13	Subvention d'investissement	95 540,32	0,00	88 597,00	88 597,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 905,00	0,00	22 880,00	22 880,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses financières		117 445,32	0,00	111 477,00	111 477,00
45-1	Total Op. p. compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dép. réelles d'investissement		801 723,32	281 525,00	671 424,00	952 949,00
040	Op d'ordres de transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Op patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép. d'ordre d'investis.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		801 723,32	281 525,00	671 424,00	952 949,00
22	PLR action n°1 Fossé Caillou	151 200,00	93 546,00	60 000,00	153 546,00
26	Aérodrome PER 1er & 2ème Tranche	485 852,96	0,00	1 800,00	1 800,00
2315	Aménagt. port St-Flo & Station	480 000,00	498 893,00	220 875,00	719 768,00
Total des dép. individualisées		1 117 052,96	592 439,00	282 675,00	875 114,00
Total dép. réelles d'investis cumul		1 918 776,28	873 964,00	954 099,00	1 828 063,00

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES - A2					
RECETTES					
Chp	Libellé	Budget précédent	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total
10	FC TVA	292 942,95	0,00	274 117,00	274 117,00
13	Subventions d'investissements	699 698,00	411 739,00	50 000,00	461 739,00
20	Immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. d'équipement		992 640,95	411 739,00	324 117,00	735 856,00
10	Dot. fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents fonct. Capitalisés	0,00	0,00	416 910,00	416 910,00
27	Autres immo financières	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes financières		0,00	0,00	416 910,00	416 910,00
45-2	Total Op. p. compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. réelles d'investissement		992 640,95	411 739,00	741 027,00	1 152 766,00
21	Virt de la sect. de fonctionnement	293 280,79	0,00	275 000,00	275 000,00
40	Op. Ordre transfert entre sections	310 973,61	0,00	354 982,00	354 982,00
41	Op. patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. d'ordre d'investissement		604 254,40	0,00	629 982,00	629 982,00
Total		1 596 895,35	411 739,00	1 371 009,00	1 782 748,00
					+
D 001 Résultat reporté					45 315,00
Total des recettes d'investissement cumulées					1 828 063,00

Art.	Libellé	Adm.	OM & Déch.	Voirie	ZA Fossé Caillou	Port & Station	Tennis & divers	Vest. & Trail Chailley	Aéro.	BP 2016
Chap 13	Amortis. Subventions		10 089	23 300	942	5 660	25 742	2 891	20 973	89 597
Chap 16	Rembt dette (capital)	22 880								22 880
Chap 20	Immo incorporelles	45 547								45 547
Chap 21	Immo corporelles	35 000	8 000	691 925			30 000	30 000		794 925
Total des dépenses non individualisées		103 427	18 089	715 225	942	5 660	55 742	32 891	20 973	952 949
Chap 22	PLR action n° 1				153 546				1 800	155 346
Chap 25	PLR action n°5 Stat. Fluviale					145 000				145 000
Chap n° 25	PLR action n° 5 Port					574 768				574 768
Total des dépenses individualisées		0	0	0	153 546	719 768	0	0	1 800	875 114
Chap 001	Excédent investissement n-1	45 315								45 315
Chap 10	FC TVA	5 741	1 312	113 668	25 188	118 071	4 921	4 921	295	274 117
Cpt 1068	Excédent de fonct. capitalisé	416 910								416 910
Chap 13	Subventions d'invest.			117 988	162 468	148 985			32 298	461 739
Chap 040	Amortissements	56 310	89 493	53 063	4 931	18 117	63 102	10 369	59 597	354 982
Chap 021	Vir de la section de fonct.	275 000								275 000
Total des recettes investissement		799 276	90 805	284 719	192 587	285 173	68 023	15 290	92 190	1 828 063
Résultat de l'exercice		695 849	72 716	-430 506	38 099	-440 255	12 281	-17 601	69 417	0

Madame RAILLARD souhaite obtenir des explications quant aux lignes réservées au fonds de concours et à l'achat d'actions SEM Yonne Equipements.

Tout d'abord, Monsieur le Président répond à propos de l'achat d'actions SEM Yonne Equipements :

La société d'économie mixte Yonne Equipements, fédérant l'ensemble des partenaires économiques du territoire (CCI par exemple), est extrêmement nécessaire pour aider des entreprises, des industriels, des artisans à s'installer, en finançant la construction de bâtiment, en mettant des locaux à disposition, etc.

En vertu de la loi NOTRe, le département perd la clause de compétence générale et la compétence économique, confiée à la Région. Aussi, le département se voit contraint de se désobliger de la SEM, qui se retrouve sans son plus gros actionnaire. Cette société d'économie mixte est essentiellement gérée par des collectivités (communautés de communes entre autres).

Sur le territoire du Florentinois, Yonne Equipements a déjà agi à plusieurs reprises.

C'est pourquoi Monsieur le Président considère intelligent d'acheter des actions SEM Yonne Equipement (3 actions représentant 45 000 €), de façon à être présent au sein de la SEM en tant qu'actionnaire. Ceci est d'autant plus important pour faire des demandes lorsque les besoins s'en feront ressentir sur tout le territoire de la communauté de communes.

A la demande de pertinence de Madame RAILLARD que ce soit la communauté de communes qui soit actionnaire, au lieu du PETR par exemple, Monsieur le Président précise que les communautés de communes sont majoritairement actionnaires dans la SEM et qu'elles sont majoritairement aidées. Etre actionnaire permet aussi de siéger au sein du conseil d'administration.

Monsieur le Président a donc prévu une ligne budgétaire pour l'achat des actions SEM Yonne Equipement, mais bien entendu reviendra devant l'Assemblée pour le valider.

Ensuite, Monsieur le Président répond à propos du fonds de concours :

Il s'agit d'une aide de 30 000 € pour le trail de Chailley, dont le projet a été exposé le 4 février dernier.

Mais, Monsieur le Président souhaite budgétiser un fonds de concours réservé aux communes de la communauté ayant peu de moyens, pour les aider dans certains investissements. Ces communes participent, par leurs habitants, au financement de la communauté de communes. Aussi, réserver un fonds de concours pour ces communes ne paraît pas une idée curieuse pour Monsieur le Président.

Bien entendu, un règlement doit être mis au point avec des critères bien précis pour pouvoir attribuer un fonds de concours aux communes.

Soumaintrain et Villiers Vineux ont fait appel à la communauté de communes pour les aider dans des projets qui se révèlent intéressants et acceptables. Monsieur le Président ne voit donc pas pourquoi la communauté de communes ne pourrait pas les aider.

Même si Madame RAILLARD indique que ce sujet n'est pas dans les compétences de la communauté et que ces fonds de concours ne seraient plus admis, Monsieur le Président estime nécessaire d'aider les communes les plus pauvres. Il précise également que cela s'est déjà produit pour des sujets d'intérêt général dans d'autres communautés. D'ailleurs, Monsieur BOUCHERON conforte les dires de Monsieur le Président, car la communauté d'agglomération de Sens a voté une somme de 300 000 € pour soutenir les projets des communes.

Bien entendu, les critères d'admission de ce fonds de concours seront débattus lors d'une commission et un règlement intérieur sera établi.

6-2 - N°19 /2016 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2016 :

Pour équilibrer le budget, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de réunir la somme de 1 090 000 €, ce qui implique une augmentation de la taxe de 1,81 %. De plus, à compter de juin, le tri évolue et tous les emballages devront être collectés, ce qui engendre des frais supplémentaires de tri d'environ 32 000 €. Or, ce principe n'est pas compris dans le marché actuel et la communauté de communes est mise un peu "devant le fait accompli" par ces évolutions. Cependant, des subventions complémentaires seraient accordées grâce au meilleur système de tri.

6-3 - N°20 /2016 TAXES DIRECTES LOCALES 2016 :

Pour équilibrer le budget général, il est nécessaire de réunir la somme de **3.442.933,00 €**.

Pour couvrir les besoins OM, TRI et Déchèterie, il est nécessaire de réunir la somme de 1.090.000,00 €.

Pour équilibrer le budget correspondant à toutes les compétences dont les nouvelles compétences de l'office de tourisme et de la gestion de la DSP pour le port de St-Florentin, il reste à couvrir la somme de **2.352.933,00 €**.

Pour cela, la commission des finances et Monsieur le Président proposent une augmentation des 4 taxes de 5 %.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président tient à préciser que les villes de l'Yonne, ayant d'ores et déjà voté leurs budgets et taxes, ont également procédé à l'augmentation des taxes, par exemple la ville d'Auxerre a augmenté de 8 %, le Tonnerrois a doublé les taxes, etc.

Il rappelle le tableau qu'il avait présenté lors du débat d'orientation budgétaire qui fait ressortir que la CCF possède les taux dans les plus bas par rapport à toutes les autres communautés de communes du département. En augmentant de 5 %, la CCF se situe largement dans les taux normaux dans le département et même nationaux.

IMPOTS ET TAXES

Calcul des besoins 4 taxes 2016	BASES 2016 (Prévisionnelles)	Taux 2016	Produit 2016		Taux 2015 pour mémoire
			calculé c = a x b	arrondi d	
Taxe d'habitation	12 449 260 €	4,37%	543 783,68 €	543 784 €	4,16%
Foncier bâti	14 320 790 €	2,84%	405 994,40 €	405 994 €	2,70%
Foncier non bâti	667 913 €	14,53%	97 061,12 €	97 061 €	13,84%
Cot Foncière Entreprises	8 550 660 €	3,28%	280 119,62 €	280 120 €	3,12%
Produit prévisionnel :			1 326 958,81 €	1 326 959 €	
			Année 2015	1 268 291 €	
			Delta	58 668 €	

73111		1 326 959 €
73112	Produit de la CVAE (voir DOB)	43 767 €
73114	Produit global des IFR	0 €
7223	Versement GIR	0 €

Produit prévisionnel total : 1 370 726 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

74124	Dotation forfaitaire (voir DOB)	54 865 €
74126	Dotation compensation groupement Cnes	545 €
7473	Département	
Allocations compensatrices		
748314	Dotation unique spécif.	120 €
74834	Taxe foncière (bâti) 508 €	
74834	Taxe foncière (bâti) 346 €	6 817 €
74834	Taxe foncière (non bâti) 5 963 €	
74835	Taxe habitation	7 386 €
Total prévisionnel :		69 733 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2312-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant les besoins de financement nécessaires pour réaliser les opérations inscrites au budget 2016 lors du débat d'orientations budgétaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 3 voix contre, 1 abstention et 28 voix pour,

- **FIXE** les taux de la fiscalité additionnelle aux taxes de l'ensemble des communes membres comme suit :

Taxe d'habitation TH	:	4,37 %
Taxe foncière (bâti) FB	:	2,84 %
Taxe foncière (non bâti) FNB	:	14,53 %
Cotisation foncière entreprises CET	:	3,28 %

6-4 – BUDGET PRIMITIF GENERAL 2016 :

Après s'être fait présenter le budget primitif général 2016 et avoir voté les taux, le conseil communautaire adopte ledit budget par : 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 29 voix POUR.

6-5 – N° 21/2016 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) TARIFS REDEVANCE 2016 :

Budget SPANC 2016				
002	Excédents antérieurs reportés			59 094,74 €
70	Produits des services	2272		71 760,00 €
70128	Redev. SPANC / contrôle cession immo	40	120,00 €	4 800,00 €
	Redev. SPANC / Turny	351	30,00 €	10 530,00 €
	Redev. SPANC / Neuvy-Sautour	301	30,00 €	9 030,00 €
	Redev. SPANC / Sormery	254	30,00 €	7 620,00 €
	Redev. SPANC / Jaulges	232	30,00 €	6 960,00 €
	Redev. SPANC / Saint-Florentin	190	30,00 €	5 700,00 €
	Redev. SPANC / Beugnon	161	30,00 €	4 830,00 €
	Redev. SPANC / Percey	148	30,00 €	4 440,00 €
	Redev. SPANC / Villiers Vineux	144	30,00 €	4 320,00 €
	Redev. SPANC / Butteaux	141	30,00 €	4 230,00 €
	Redev. SPANC / Soumaintrain	103	30,00 €	3 090,00 €
	Redev. SPANC / Lasson	85	30,00 €	2 550,00 €
	Redev. SPANC / Vergigny	43	30,00 €	1 290,00 €
	Redev. SPANC / Avrolles	35	30,00 €	1 050,00 €
	Redev. SPANC / Chéu	19	30,00 €	570,00 €
	Redev. SPANC / Germigny	16	30,00 €	480,00 €
	Redev. SPANC / Chailley	9	30,00 €	270,00 €
011	Charges à caractère générale			71 760,00 €
611	Contrat de prestation de service			5 000,00 €
618	Frais divers			2 000,00 €
6218	Personnel (65% salaire Vanessa POITRENAUD)			14 496,00 €
6226	Honoraires			42 264,00 €
6237	Publication			4 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement			4 000,00 €

Suite à la commission des finances et après avoir fait différents calculs, Monsieur le Président peut proposer une baisse de 25 % de la redevance annuelle. La redevance précédente de 40 € a permis de constituer une avance dans le budget, ce qui permet aujourd'hui de pouvoir la fixer à 30 €. Ces fonds sont réservés pour pouvoir aider des familles lors des travaux de mise aux normes de leurs installations.

Monsieur BOUCHERON fait part de son étonnement quant au non équilibre du budget. Il a été voté l'excédent antérieur reporté de 59 000 €, ce qui veut dire qu'il est en suréquilibre.

Monsieur le Président répond que le budget est équilibré : dépenses = 71 000, recettes = 71 000 ; les 59 000 sont gardés en réserve. Il est possible de posséder un budget avec des excédents et pour cette année, c'est le cas. Effectivement, pour équilibrer ce budget, cette avance sera consacrée à des fonds de concours pour aider les particuliers sans grandes ressources.

Monsieur FOURREY demande une mise au point quant à la redevance prélevée sur le même assainissement qui comporte 3 logements, par exemple. Il est alors demandé 3 taxes pour un seul assainissement collectif qui dessert 3 logements. Cette logique ne lui convient pas du tout.

La logique voudrait qu'il n'y ait qu'un appel de la redevance, correspondant à un contrôle, comme l'avance Monsieur BAILLET.

Monsieur le Président précise que la redevance est adressée en fonction de la taxe foncière, donc aux propriétaires. Monsieur le Président charge Monsieur BAILLET de traiter les cas exceptionnels.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 Janvier 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois,

Vu la compétence "Service Public d'Assainissement non Collectif" (SPANC) exercée par la Communauté de Communes du Florentinois,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 Juin 2014 fixant le tarif de la redevance d'assainissement non collectif à 40 € par an à compter du 1^{er} Janvier 2014,

Considérant l'avis de la Commission des Finances lors de sa réunion le 17 Mars 2016 de diminuer le montant de cette redevance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif de la redevance annuelle d'assainissement non collectif à **30 €** à compter du 1^{er} Janvier 2016.

6-6 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2016 :

Après s'être fait présenter le budget primitif du SPANC 2016 et avoir voté la redevance annuelle, le conseil communautaire adopte ledit budget à l'unanimité.

6-7 – SPIC PORT DE SAINT-FLORENTIN ET QUAI DE L'EST - BUDGET 2016 :

Budget SPIC Port de St-Florentin & Quai de l'Est 206				
70	Total des produits			31 100,00 €
		Qté	Pu	
706	Location d'anneaux à l'année	15	800	12 000,00 €
706	Location d'anneaux au mois	60	100	6 000,00 €
706	Location de bateau en entretien	20	50	1 000,00 €
706	Recettes nuité de bateau passage	300	10	3 000,00 €
706	Recettes nuité péniche hôtel	50	50	2 500,00 €
7083	Recettes mise à dispo quai de l'Est	1	4500	4 500,00 €
706	Recettes laverie, location vélo	300	2,5	750,00 €
	S/Total prestations de service			29 750,00 €
707	Recettes épicerie, produits de maintenance			10 543,00 €
Total des recettes de fonctionnement				40 293,00 €
011	Charges à caractère général			40 293,00 €
6061	Eau - assainissement - énergie/électricité			8 500,00 €
6068	Fourn. Non strockée			500,00 €
6063	Fourn. d'entretien			1 150,00 €
6132	Location VNF			10 510,00 €
6161	Prime d'assurance			1 523,00 €
6218	Charges de personnel			19 610,00 €
6218	Charges de personnel (loyer)			-1 500,00 €
Total dépenses de fonctionnement				40 293,00 €

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016, le conseil communautaire adopte ledit budget à l'unanimité.

7° - N° 22/2016 CREATION D'UN BATIMENT POUR L'ENTRETIEN DES BATEAUX QUAI DE L'EST :

Il était prévu l'achat d'une grue pour les artisans. Mais, pour que les deux activités de plaisance d'une part et d'entretien des bateaux d'autre part ne se chevauchent pas, il est apparu essentiel que le quai de maintenance soit totalement indépendant et puisse entretenir les bateaux à l'intérieur d'un bâtiment en toutes saisons, au cours de l'année, sans avoir à utiliser le bâtiment sur le port qui sera destiné à un autre objet. Le montant qui était destiné à l'achat d'une grue, le sera pour la construction du hangar.

Considérant le souhait de poursuivre l'aménagement de la station technique fluviale au quai de l'Est,

Considérant la nécessité de construire un hangar dont les dimensions sont adaptées à l'entretien et la réparation des bateaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** construire un hangar complémentaire au sein de la station technique fluviale,
- **SOLLICITE** les subventions suivant le projet prévisionnel ci-dessous,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette action.

BUDGET PREVISIONNEL

Création d'un bâtiment pour l'entretien des bateaux Quai de l'Est
Mars 2016

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	120 000,00	Département	20 000,00
Contrôle technique	2 000,00	Région	44 650,00
SPS	1 000,00	DETR	33 750,00
		Communauté de Communes	24 600,00
TOTAL	123 000,00	TOTAL	123 000,00

8°- ECOLE DE MUSIQUE – AVENANT A LA CONVENTION 2016 YONNE ARTS VIVANTS :

Un avenant à la convention signée récemment est demandé par l'association Yonne Arts Vivants pour valider leur budget 2016. Manifestement, il est constaté à la lecture de la lettre d'accompagnement qu'un certain malaise de gestion s'instaure au sein de cette association qui présente des signes de fragilité.

Monsieur le Président se pose alors la question s'il faut accepter cet avenant en l'état pour aider cette association d'enseignants.

Il faudra néanmoins suivre attentivement l'évolution des finances de l'association et leur demander un bilan pour vérifier s'il peut y avoir une certaine pérennité d'enseignement ou non.

Monsieur GALLOIS explique l'avenant qui, d'une part, prévoit de prendre en compte les frais de mutualisation (frais de personnel non enseignant). Cela était essentiellement financé par des subventions du Conseil départemental, maintenant il est nécessaire de les répartir sur toutes les écoles. Cette partie d'avenant est acceptable.

D'autre part, l'avenant prévoit les frais de transport ou de déplacement des enseignants. Cela permet au Conseil départemental de se désengager de l'aménagement du territoire en terme d'école de musique.

Une école de musique, qui a un bassin de vie avec beaucoup d'enseignants, aurait des cours beaucoup moins chers.

Enfin, Monsieur GALLOIS n'apprécie pas la façon de faire du YAV, sachant que la convention a été signée en janvier, alors que ces problèmes ont été débattus en novembre, et qu'en février/mars, il est proposé un avenant.

Alors, Monsieur GALLOIS propose à l'Assemblée d'ajourner le sujet, d'autant qu'une assemblée générale du YAV aura lieu dans 4 jours. Des renseignements complémentaires pourront donc être obtenus.

Sachant que le YAV a été "lâché" par le Conseil départemental, il cherche à ce que les enseignants de musique soient directement embauchés par les communautés de communes.

L'Assemblée donne un avis favorable pour reporter ce sujet, Monsieur GALLOIS apportera plus de renseignements après avoir été à l'assemblée générale.

9° - N° 23/2016 ADMISSION EN NON VALEUR :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-17 ET L2121-29,

Vu la présentation en non-valeur de Madame la Comptable des Finances Publiques,

Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'état de restes à recouvrer établi par la trésorerie de Saint Florentin présente des recettes relatives à la REOM des années 2004 à 2014 (concernant divers assujettis) d'un montant de 521.09 €, somme irrécouvrable pour différents motifs, ainsi qu'une recette de 40 € relative à la redevance 2015 de l'assainissement non collectif somme également irrécouvrable,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur proposée par le Président d'un montant total de 521.09 € sur le budget Général et de 40 € sur le Budget annexe SPANC ;
- **PRECISE** que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2016 et que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

10° - QUESTIONS DIVERSES :

10-1 – CAMP DE JAULGES :

Monsieur TIRARD demande des nouvelles dans l'avancement du dossier du camp de Jaulges.

Le Ministère de la Défense est prêt à diviser par deux l'estimation du prix de vente, le ramenant ainsi à 2,2 millions d'euros. Sauf que Monsieur le Président estime toujours ce prix toujours trop important, la Communauté de communes ne peut pas se permettre une dépense de cet ordre. Le dossier stagne toujours.

Malheureusement, c'est bien dommage car ce camp va devenir une friche et 50 emplois n'auront pas pu être créés.

10-2 – PRIMAGAZ :

Monsieur le Président a prévu dans le budget une dépense exceptionnelle de 170 000 €. Dans le cadre du PPRT, Primagaz sera obligé de délocaliser son site, qui coûterait 2,1 millions. En vertu de la loi, lorsque l'Etat force un industriel à se délocaliser, ce montant est pris en charge pour 1/3 par l'industriel, 1/3 par l'Etat et l'autre 1/3 par les communautés de communes.

Après discussion en préfecture, l'Etat pourrait prendre en charge 40 %, l'industriel 40 % également, ce qui ramènerait à 20 % la part de la communauté de communes. Aujourd'hui, cette configuration est toujours d'actualité.

Monsieur le Président a pu rencontrer les dirigeants de Primagaz et a pu, ainsi, obtenir différents renseignements concernant la réglementation liée à ce type de site classé Seveso. Au cours de la discussion, des solutions ont pu être trouvées, lesquelles ont été transmises à la préfecture. Primagaz pourrait rester sur le site actuel et enterrer une citerne inférieure à 30T de gaz (soumis à déclaration et non à autorisation), ce qui supprime la zone de BLEVE. Ainsi, le coût s'en trouve diminuer, soit un coût de 1,260 million.

Aujourd'hui, la participation de la communauté de communes s'élève à 250 000 €.

Monsieur le Président a demandé à la préfecture de faire partie de la commission de négociation des marchés.

10-3 – COURS EPS – ECOLES PRIMAIRES :

Monsieur MAILLARD fait un résumé de l'utilisation des installations par les écoles.

En 2015/2016, 3 installations ont été utilisées :

- le gymnase de Flogny, avec un intérêt certain pour les communes de Percey et Villiers Vineux ;
- le centre tennistique de Vergigny, activité nouvelle avec des encadrants,
- le gymnase du collège, où la salle est entièrement équipée : elle permet les activités de combat et de gymnastique en toute sécurité.

Pour l'année en cours, il était laissée une liberté totale aux enseignants pour choisir le nombre de séances et les lieux. Le coût est assez modeste, il s'élève à 6 126 €, alors qu'il s'élevait à 12 000 en 2014. Le transport s'élève à environ 5 000 €.

Pour l'année 2016/2017, les mêmes installations sont à disposition ; le gymnase de St-Florentin et la piste ne sont pas demandés.

Monsieur MAILLARD pose la question de savoir s'il est nécessaire de fixer un nombre de séances par classe ou par établissement, car cela ne revient pas du tout à la même chose ; tous les niveaux ont-ils le droit d'utiliser les installations ou choisit-on dans les maternelles et dans les primaires ?

Une autre solution peut être possible en achetant du matériel d'éducation physique qui circulerait dans les communes de la communauté.

Il pose également la question de savoir si la communauté de communes doit prendre en charge toutes les dépenses de la pratique physique dans toutes les écoles ou fait-on une sélection.

Au vu de toutes ces questions, Monsieur le Président propose que toutes ces questions soient débattues en commission loisirs, tourisme, culture, communication, sport. Une date de réunion est d'ores et déjà fixée au 21 avril prochain.

10-4 – AUTRES QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur FOURNIER fait remarquer que, dans les compétences exposées dans l'arrêté préfectoral qui intègre la compétence pour l'office de tourisme, sont encore indiquées les anciennes compétences. Monsieur BAILLET s'en est également aperçu et s'en occupe.

Il semblerait que la communauté de communes possède des terrains sur le territoire de Flogny (ex CCOA) concernant l'assiette du vestiaire et de la zone artisanale. Aucun document n'aurait été fait. Le maire de Flogny demande de les acquérir. Monsieur FOURREY se charge de ce dossier.

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place la taxe de séjour ; Monsieur FOURREY se charge du dossier, avec la commission tourisme.

Monsieur le Président présente aussi une borne interactive qui sera implantée au port, destinée aux touristes qui pourront trouver un tas de renseignements (où manger, où dormir, les commerces, l'artisanat, les balades ...). L'office de tourisme alimentera régulièrement cette borne. Les communes

devront alors transmettre toutes les informations à l'office de tourisme, de même que les plans des villages. Le prix de revient de ce matériel s'élève à 10 000 €. La même borne sera implantée en centre ville avec un écran publicitaire (pour la ville, "tout sera payé par la publicité") et la ville de Saint-Florentin prendra en charge 50 % du coût global.

Monsieur DELAGNEAU se fait le porte-parole de beaucoup de personnes de sa commune se plaignant de la lenteur d'internet. Effectivement, mais c'est le Département qui est en charge du dossier. Une convention est signée avec le Conseil départemental pour l'aménagement et Monsieur HARIOT précise que les communautés de communes dépendent complètement du Conseil départemental et de son implication pour l'aménagement numérique sur le territoire. Sur le Florentinois, il a délimité des zones bien précises. Les opérateurs principaux, tel qu'Orange qui est propriétaire de toutes les lignes, ne sont pas du tout intéressés par les communautés et les communes. Le Département a opté pour la montée en débit et non la fibre optique. Cette montée en débit est prévue pour les communes ciblées du Florentinois (Germigny, Villiers Vineux, Turny et Chéu), mais seulement dans les 5 prochaines années. Malheureusement, Sormery n'est pas prévue.

Concernant les zones en difficultés et les zones blanches, la solution, apportée et retenue sûrement sur le plan national, est le relais téléphonique.

☺

La séance est levée à 0h30.